בייחב למוחב '

Né le 28 avril 1990 à 01 heure 30 minutes à Paris 12e Arrondissement (Paris)

et de Gehand

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°2010

Mentions marginales

L'officier de l'état civi Sceau

(1ère partie :)
2nde partie :)
2nde partie :)
Née le 7 août 1990
à 07 heures
à Hussein Dey (Algérie)
à Hussein Dey (Algérie)
et de Hakima

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°3163

Mentions marginales

L'officier de l'état civil Sceau

Mariage célébré à Pantin (Seine-Saint-Denis) le 12 avril 2014 à 16 heures 00 minute.

Les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°54 le 12 avril 2014.

Mentions marginales

L'officier de l'état civil

(0)	ENFANT ENFANT
Extrait de l'acte de décès n° [2]	Extrait de l'acte de naissance n° 3243 Le 26 QUI L 2018
à	est nélel ta Milla
Délivré conforme aux registres, le	
Mentions margînales ⁽³⁾ L'officier de l'état clvil Sceau	du sexe féminin à Pacis 12's au ondieseu ent
m	Délivré conforme aux registres, le 27 AVR, 2018 Mentions marginales (5) Le fonctionnaire municipal détait civil dans les fonctions d'était civil
xtrait de l'acte de décès n°	pour le Maire du 12e arrot
élivré conforme aux registres, le 1entions marginales ⁽³⁾ L'officier de l'état civil Sceau	Extrait de Lacte de décês n°
	a
(1) Indiquer les Prèneurs et NOM du défunt. (2) Écrire selon le cas « Décèdé le » ou « Décèdée le ». (3) Inscrites sur l'acte posteneurement à l'établissement du présent extrait	Délivré conforme aux registres, le Mentions marginales (5) L'officier de l'état civil Sceau
	11) Indiquer la placa de l'enfant dans le fratire en tenant comple de sa date de naissence (réacter. DEUNÉME 12) Précise et NOM de famille tels qu'ille résultent de l'exte de naissence : complete le cas échéant, l'indi-dire du « sulveur déclaration conjointe en cas de naissence : sulveur déclaration conjointe en cas de naissence : sulveur déclaration conjointe en cas de naissence : sulveur déclaration conjointe en cas de noissence et précise : sulveur déclaration conjointe en cas de noissence et précise : sulveur déclaration conjointe en cas de noissence et précise : sulveur déclaration conjointe en cas de noissence et précise : sulveur déclaration conjointe en cas de noissence et précise : sulveur de la mère n'a pu des la marie n'a pu désent extrait. (b) Inscrités sul 1 date posteneurement à l'établissem du présent extrait par de des du présent extrait par cut de d

2 eme ENFANT	ENFANT
	(i) La griesance nº
ktrait de l'acte de naissance n° 9909	Extrait de l'acte de naissance n°
11 décembre 2019	Le heures
13 heures 26	a
t né(e) A Cue	est né(e) ⁽²⁾
	Co.
sexe muscu can a Paris 12 ème	à
sexe muscueun a torus 12 eme	du sexe
connu(e) (4)	reconnu(e) ⁽⁴⁾
2 July 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
14/1 73/18	
that conforme aux redistres, le 1 2 DEC. 2019	Délivré conforme aux registres, le
élivré conforme aux registres, le 1 2 DEC. 2019 entions marginales (s) Cofficier de l'état civil	Mentions marginales (5) L'officier de l'état civil Sceau
Le fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'état civil par la Maire de Paris - L'AIRUCCIMI	
	Extraît de l'acte de décès nº
trait de l'acte de décès n°	
	à
	Délivré conforme aux registres, le
Slivré conforme aux registres, le L'officier de l'état civil	Mentions marginales (5) Cofficier de l'élat civil
Slivré conforme aux registres, le L'officier de l'état civil lentions marginales (5) L'officier de l'état civil Sceau	
Oliver and the second s	Sceau
	(i) Procure of the contract of
Legistia en tenant correcte de sa date de naissance (MEMER, DEUNÉME, MOSAME).	(i) Précise, s'il y a fieu, les dats et lieu de la ou des reconneissances et préciser solne le case.
Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (INEMER, ETUNÉME, TROSÉME Précoment 140M de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : complèter le cas échaent. L'indication du précoment 140M de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : complèter le cas échaent.	(4) Précise, s'il y a fieu, les date et lieu de la ou des reconneissances et préciser, selan le cas « par le père » « (5) Incorres sur l'acup postrireutement à l'établissement du précent avirait
Incliquer la place de l'endant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMER DEUNEME TROSÉME Prénoms et NOM de famille teis qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant. Findication du nom par « survent déclaration conjointe en date du et/ou » ** partie 2°* partie apracé de despise en de famille que de	(4) Précise, s'il y a lieu; les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selan le cas « par le père » « (5) Incrisa su l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la attuation « Décédéja la, » ou « Prénom, enfant sans vie. date et lieu de l'acconstruction.
Inchiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (mismes titunime mossime prénoms et NOM de famille tels qu'il le résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant. I fradication du nom par « survant déclaration conjunte en date du « « « « « » » » partie — 2 « » partie — « » » en cas de desdeis » en cas de desdeis » en cas de desdeis » en des de l'acte de naissance ou de maurage non de famille » qu'il par l'experties ou le page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de maurage non déterne par une sutronté française). La filiebien traternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'actrait par « de l'érénoms NOM née le	(4) Précise, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des réconnaissancés et préciser, selan le cas « par le père » de mare » ou » par les père et mère » de l'accentatur l'acce postérieurement à l'établissement du présent extrait. (5) krocquer selan la situation « Décédéje) le, « ou « Prénom, enfant sans vie. date et lieu de l'accentalement.